



# Journal



## Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Kyoto (Japon), 7-12 mars 2021

Programme des séances<sup>1</sup>

[www.crimecongress.org](http://www.crimecongress.org)

### Séances officielles

Samedi 6 mars 2021

#### Plénière

15 heures

Consultations préalables au Congrès

Salle des plénières  
(Plenary Hall) et  
plateforme en ligne

1. Ouverture des consultations préalables au Congrès
2. Recommandations au Congrès sur les questions suivantes :
  - a) Modalités d'organisation spéciales en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19)
  - b) Élection à la présidence et élection des autres membres du Bureau
  - c) Organisation du débat de haut niveau
  - d) Adoption du règlement intérieur
  - e) Adoption de l'ordre du jour
  - f) Répartition des points de l'ordre du jour
  - g) Organisation des travaux
  - h) Pouvoirs des représentantes et représentants au Congrès : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le *Journal* du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale paraît tous les matins. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser à la Secrétaire du Congrès :

Jo Dedejne ([jo.dedejne@un.org](mailto:jo.dedejne@un.org)), s/c Madina Abubeker ([madina.abubeker@un.org](mailto:madina.abubeker@un.org)).

Prière de consulter les [informations relatives à la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents](#).

<sup>1</sup> Tous les horaires indiqués sont ceux de Kyoto.



- i) Participation d'organisations non gouvernementales au Congrès
- j) Rapport du Congrès

[A/CONF.234/1/Rev.1](#)

[A/CONF.234/2](#)

[A/CONF.234/CRP.2](#)

[A/CONF.234/CRP.9](#)

## Prochaines séances

**Dimanche 7 mars 2021**

### Plénière

Afin que la séance inaugurale puisse commencer à l'heure, les représentantes et représentants sont instamment priés d'occuper leur place avant 9 h 45.

10 heures-midi

1<sup>re</sup> séance

Salle des plénières  
(Plenary Hall) et  
plateforme en ligne

1. Ouverture du Congrès [point 1]
2. Élection à la présidence du Congrès [point 2 a)]
3. Questions d'organisation [point 2]
  - a) Élection des autres membres du Bureau [point 2 a)]
  - b) Adoption du règlement intérieur [point 2 b)]
  - c) Adoption de l'ordre du jour [point 2 c)]
  - d) Organisation des travaux [point 2 d)]
  - e) Pouvoirs des représentantes et représentants au Congrès : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs [point 2 e)]
  - f) Dispositions concernant l'établissement du rapport du Congrès

[A/CONF.234/1/Rev.1](#)

[A/CONF.234/2](#)

[A/CONF.234/L.1](#)

[A/CONF.234/CRP.2](#)

[A/CONF.234/CRP.9](#)

4. Débat de haut niveau

[A/CONF.234/L.6](#)

13 h 30-15 h 30

2<sup>e</sup> séance

Salle des plénières  
(Plenary Hall) et  
plateforme en ligne

Débat de haut niveau (*suite*)

16 h 30-18 h 30

3<sup>e</sup> séance

Salle des plénières  
(Plenary Hall) et  
plateforme en ligne

Débat de haut niveau (*suite*)

### Comité I

13 h 30-15 h 30

1<sup>er</sup> séance

Salle annexe  
(Annex Hall) et  
plateforme en ligne

1. Questions d'organisation (Élection du Bureau) [point 2]

2. Atelier 1 : « La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces » [point 3]

[A/CONF.234/8](#)  
[A/CONF.234/15](#)  
[A/CONF.234/PM.1](#)  
[A/CONF.234/RPM.1/](#)  
[A/CONF.234/RPM.2/1](#)  
[A/CONF.234/RPM.3/1](#)  
[A/CONF.234/RPM.4/1](#)  
[A/CONF.234/RPM.5/1](#)

16 h 30-18 h 30

2<sup>e</sup> séance

Atelier 1 (*suite*)

Salle annexe  
(Annex Hall) et  
plateforme en ligne

## Informations générales

Les délégations sont invitées à se référer au document intitulé « Informations à l'intention des personnes participant au Congrès » (A/CONF.234/INF/1/Rev.1) ainsi qu'aux informations disponibles sur le site Web du Congrès : <https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/about.html>.

### Inscriptions et pouvoirs

Comme en disposent les articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur provisoire du quatorzième Congrès (A/CONF.234/2), la délégation de chaque État participant au Congrès comprend un ou une chef de délégation, ainsi que les représentantes et représentants, les suppléantes et suppléants et les conseillères et conseillers jugés nécessaires. Les pouvoirs (nom complet tel qu'il apparaît sur le passeport et titre) de ces personnes doivent émaner soit de la ou du chef de l'État ou de gouvernement, soit de la ou du ministre des affaires étrangères. Les États Membres n'ayant pas présenté leurs pouvoirs ont été instamment priés d'en envoyer le plus tôt possible une copie scannée au secrétariat par courrier électronique ([unodc-14congress-registration@un.org](mailto:unodc-14congress-registration@un.org)), et d'en fournir la version papier originale soit en la présentant au personnel du secrétariat au Centre international de conférence de Kyoto, soit en la faisant parvenir au Secrétaire exécutif du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (s/c secrétariat du Congrès, B.P. 500, bureau D0676, 1400 Vienne).

Toutes les personnes participant au Congrès doivent être inscrites sur la plateforme de l'Organisation des Nations Unies prévue à cet effet (Indico). Des informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration\\_2.html](https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_2.html).

### Participation en présentiel

Il est vivement conseillé aux personnes participant sur place au Congrès de consulter régulièrement le site Web sur lequel sont publiées à leur intention les informations relatives à la COVID-19 (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/covid-19.html>).

Compte tenu de la situation relative à la COVID-19 dans le monde entier, le nombre de personnes physiquement présentes au Centre international de conférence de Kyoto sera limité et des badges non nominatifs seront fournis pour leur permettre d'y accéder. Seules seront autorisées à accéder au Centre de conférence les personnes munies, pour le jour même/la séance prévue, d'un badge donnant accès à la salle des plénières (Plenary Hall) ou à la salle des Comités (Committees Hall). Les badges non nominatifs pourront être retirés dans le nouveau Hall (New Hall), au bureau de retrait des badges préimprimés (voir ci-dessous). Ces badges seront remis au point focal (habilité par note verbale) désigné pour la délégation correspondante ou la catégorie correspondante de participantes et de participants.

Les délégations sont vivement encouragées à s'abstenir d'échanger les badges non nominatifs pendant les séances et, de préférence, le cas échéant, à procéder à l'échange après la séance.

Toutes les manifestations spéciales et réunions subsidiaires se dérouleront virtuellement – sans présence physique des participantes et participants. Des exceptions peuvent s'appliquer pour un nombre très limité d'orateurs et d'oratrices prenant part au programme de ces manifestations, qui résident au Japon ou sont en mesure de voyager depuis l'étranger selon les spécifications du pays hôte, et qui ne pourraient alors accéder au Centre international de conférence de Kyoto pour participer à la manifestation qu'en présentant une lettre d'accréditation.

Toutes les personnes inscrites pour participer en présentiel seront aussi automatiquement inscrites comme *observateurs/observatrices en ligne* et recevront un lien personnalisé leur permettant d'accéder à la plateforme consacrée aux manifestations du Congrès.

Dans le cadre des mesures de sécurité, toutes les personnes participant sur place devront présenter la confirmation de leur inscription ainsi que leur passeport à l'entrée du Centre international de conférence de Kyoto, avant de se rendre à la zone d'inscription pour y retirer leur badge d'accès au Congrès.

En présentant leur badge lors de leur première entrée au Centre international de conférence de Kyoto, les personnes participantes doivent déclarer être en possession d'un test négatif pour la COVID-19 (PCR ou test antigène) réalisé moins de 72 heures avant.

Le badge doit être porté en permanence de façon visible sur le lieu du Congrès. Toutes les personnes ainsi que leurs sacs et bagages feront l'objet d'un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre de conférence.

Le retrait des badges préimprimés a commencé le mardi 2 mars 2021 à 9 heures et le bureau d'inscription est ouvert jusqu'à 18 heures. Le bureau sera ensuite ouvert aux dates et horaires suivants :

du 6 au 8 mars 2021 : 8 heures-19 heures

du 9 au 11 mars 2021 : 8 heures-17 heures

Les personnes participant au Congrès sont invitées à retirer leur badge le plus tôt possible. Les États Membres peuvent organiser un retrait groupé en indiquant dans une note verbale le nom de la personne chargée de récupérer les badges de leur délégation. Toutes les autres personnes participant au Congrès devront retirer leur badge en personne, en présentant leur passeport ou une autre pièce d'identité officielle portant leur photo, ainsi que la communication officielle attestant de leur participation au Congrès.

### **Participation en ligne**

Toutes les personnes inscrites pourront assister à toutes les séances du Congrès en tant qu'observateurs/observatrices sur la plateforme en ligne prévue pour l'occasion, et pourront prendre la parole dans le cadre des manifestations spéciales et des réunions subsidiaires en levant la main, sans désignation préalable. Les observateurs et observatrices pourront suivre les séances officielles (séances plénières et séances des Comités I et II) dans toutes les langues officielles, mais n'auront pas la possibilité d'y prendre la parole.

Les participantes et participants inscrits et désignés comme « orateurs »/« oratrices » pour les séances plénières et/ou les séances des Comités auront la possibilité technique de demander la parole et d'intervenir au cours de ces séances.

### **Liste provisoire des orateurs et des oratrices du débat de haut niveau**

La liste provisoire des orateurs et des oratrices a été établie par tirage au sort lors d'une réunion intersessions que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenue à Vienne le 17 février 2021. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Zsóka Williams (courriel : [zsoka.williams@un.org](mailto:zsoka.williams@un.org), avec copie à [unodc-14congress-registration@un.org](mailto:unodc-14congress-registration@un.org)).

Les déclarations des États Membres lors du débat de haut niveau seront limitées à une par État et ne devront pas excéder trois minutes chacune (environ 300 mots).

Les déclarations vidéo préenregistrées pour le débat de haut niveau (soumises aux mêmes restrictions de temps), ainsi que le texte correspondant, devaient être envoyées au secrétariat ([unov-conference.statements@un.org](mailto:unov-conference.statements@un.org)) le 26 février 2021 au plus tard. Les membres de délégation participant en présentiel ou via la plateforme en ligne sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat ([unov-conference.statements@un.org](mailto:unov-conference.statements@un.org)).

Toutes les déclarations faites au cours du débat de haut niveau seront mises à disposition sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements-high-level-segment.html>), à moins que (la délégation de) l'État Membre concerné ne demande au secrétariat qu'il en aille autrement.

### **Orateurs et oratrices des séances plénières et des séances des Comités**

Les orateurs et oratrices peuvent s'inscrire à l'avance pour des créneaux d'intervention lors des **séances plénières du débat ordinaire** en faisant connaître au secrétariat ([unodc-14congress-registration@un.org](mailto:unodc-14congress-registration@un.org)) leur nom, leur titre et le pays ou l'organisation qu'ils représentent, ainsi que le point de l'ordre du jour au titre duquel ils souhaitent intervenir devant le Congrès.

Aucune inscription préalable n'étant prévue pour les séances des **Comités I et II**, les orateurs et oratrices sont priés de bien vouloir indiquer leur intention de prendre la parole pendant les réunions desdits comités.

La coordination des déclarations faites par des organisations non gouvernementales est assurée par l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale (courriel : [info@crimealliance.org](mailto:info@crimealliance.org)).

Les membres de délégation sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat ([unov-conference.statements@un.org](mailto:unov-conference.statements@un.org)).

## Langues et documentation

Les six langues officielles du quatorzième Congrès sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les interventions prononcées dans une des langues du Congrès lors des séances plénières ou des séances des Comités I et II seront interprétées dans les autres langues.

Dans les salles de réunion dotées d'équipements pour l'interprétation simultanée, chacun des sièges sera équipé d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les personnes participant au Congrès sont priées de laisser ces appareils en place afin qu'on puisse les vérifier et, le cas échéant, les recharger pour la séance suivante.

Le secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter son impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les documents d'**avant-session** ont été publiés sous forme électronique et sont disponibles sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/documents.html>). L'ONU DC a établi des documents destinés à faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire du Congrès, ainsi que des documents d'information pour les ateliers. Le Congrès sera également saisi d'autres documents, notamment le guide de discussion, les rapports des réunions préparatoires régionales et un document de travail établi par le secrétariat sur la prévention du crime et la justice pénale face à la pandémie de COVID-19. Les personnes participant en présentiel sont donc priées de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires aux réunions.

Les documents de session seront également disponibles sur le site Web du Congrès. Chaque délégation participant en présentiel recevra un jeu complet (un seul) des **documents de session**, dans la langue de son choix. Le comptoir central de distribution des documents sera situé près de l'entrée de la salle des plénières (Plenary Hall). Chaque délégation y disposera d'un casier individuel dans lequel seront placés tous les documents publiés pendant le Congrès.

Les déclarations nationales et les notes d'information établies par les États participants seront publiées, dans la langue dans laquelle elles auront été soumises, sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements.html>).

## Informations à l'intention des médias

Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le quatorzième Congrès, y compris un centre de presse et une salle de conférence de presse. Des services d'interprétation depuis et vers l'anglais et le japonais seront également disponibles dans le cadre d'une conférence de presse organisée le jour de l'ouverture du Congrès.

Les représentantes et représentants des médias qui souhaiteraient couvrir le quatorzième Congrès devront s'être inscrits sur la plateforme Indico le 24 février 2021 au plus tard. Des informations concernant l'inscription sont également disponibles sur le site Web du Congrès : [https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration\\_press-media.html](https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_press-media.html).

Les représentantes et représentants des médias dûment accrédités recevront une carte de presse spéciale qui leur donnera accès aux réunions, aux réunions subsidiaires et à l'espace de travail consacré à la presse. Ces cartes de presse seront délivrées sur place.

## Plateforme en ligne du Congrès

Lien vers la plateforme : <https://inevent.com/fr/UNODC/CrimeCongressUN/hotsite.php>.

Lien vers le GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME : <https://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CCPCJ/how-to-guides-congress-platform.html>.

## Diffusion en direct sur le Web

Les séances plénières et les séances des Comités I et II seront retransmises sur Internet dans les six langues officielles du Congrès et seront accessibles depuis le site Web suivant : <https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/webcast.html>.

## Comité exécutif national du Congrès de Kyoto

En tant qu'hôte du quatorzième Congrès, le Gouvernement japonais a établi un Comité exécutif national du Congrès de Kyoto, présidé par le Vice-Ministre de la justice et composé de représentantes et de représentants du Ministère de la justice, du Ministère des affaires étrangères et de la Police nationale.

## **Services disponibles sur place**

### **Restaurants**

Des services payants de restauration et de cafétéria seront disponibles dans le bâtiment principal. Veuillez prendre connaissance des consignes spécifiques pour l'utilisation des installations de restauration du Centre international de conférence de Kyoto figurant à l'annexe des consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ([https://www.unodc.org/documents/commissions/Congress/covid-19\\_info/3\\_March\\_2021\\_CONGRESS\\_COVID-19\\_Guidelines\\_for\\_in-person\\_participants.pdf](https://www.unodc.org/documents/commissions/Congress/covid-19_info/3_March_2021_CONGRESS_COVID-19_Guidelines_for_in-person_participants.pdf)).

### **Services médicaux/premiers secours**

Un poste de premiers secours est situé dans le bâtiment principal.

Si des symptômes et des circonstances tels que fièvre, toux, perte de l'odorat ou du goût indiquent qu'elles peuvent être considérées comme des cas suspects de COVID-19, les personnes concernées sont priées de contacter le personnel médical (infirmier ou paramédical) en poste dans chaque salle de conférence.

### **Services bancaires**

Un distributeur automatique de billets sera disponible au niveau du parking adjacent au nouveau Hall (New Hall).

### **Centre d'affaires**

Un centre d'affaires proposant des services payants sera disponible dans le bâtiment principal.

### **Comptoir d'information**

Un comptoir d'information, dont les services seront assurés par du personnel local, sera installé dans le Centre de conférence pour répondre aux questions des membres des délégations.

### **Salle de méditation**

Le Centre de conférence dispose d'une salle de méditation.



# Plan du Centre international de conférence de Kyoto

